

des hommes fourbes , perfides , vindicatifs , ingrats , en un mot , avec des couleurs si affreuses , qu'il serait difficile de trouver un être assez vicieux pour leur être comparé. L'aversion des Japonais pour le christianisme et leur politique désiante qui ne leur laisse admettre aucun étranger dans leur pays , ont contribué à donner de la consistance aux calomnies débitées contre cette nation. On s'est fait une idée si affreuse de son caractère , que les expressions de cruauté et de perfidie japonaise ont passé en proverbe. J'ai eu l'occasion de me convaincre du contraire pendant ma captivité.

La conduite des Japonais envers les étrangers prouve qu'ils sont prudents et avisés ; nous avons souvent éprouvé qu'ils sont bons , honnêtes et compâtissans. Nous n'avons trouvé parmi eux que bien peu d'hommes violens , inhumains ou méchans. Cependant la vue des compatriotes de gens qui avaient dévasté leurs côtes , en un mot , des Russes , auxquels ils supposaient les mêmes intentions , ont bien pu leur inspirer des sentimens de vengeance ou justifier au moins des témoignages de satisfaction de nos souffrances. La rigueur que dans le premier moment ils employèrent envers nous , en nous garrottant et en nous renfermant , provenait seulement de la crainte de nous laisser échapper ; car on a vu , dans ma relation , qu'ils se relâchèrent de leur sévérité dès

qu'ils crurent n'avoir rien à craindre à cet égard : malheureusement leurs appréhensions étaient trop facilement excitées et plus difficilement dissipées.

Une qualité qui paraît manquer aux Japonais est le courage. D'après notre expérience , on ne trouve nulle part des hommes plus pusillanimes. La garnison de Kounachir eut tellement peur du canot dans lequel j'étais avec quatre hommes , qu'elle fit feu sur nous ; lorsque nous fûmes arrêtés au nombre de sept , quatre cents hommes bien armés n'osèrent pas nous attaquer de vive force. Cette timidité est une suite naturelle de la longue paix dont ils ont joui ; on ne peut affirmer qu'elle tienne au fond de leur caractère. Ne voyons-nous pas aujourd'hui plongés dans l'assoupissement le plus profond des peuples qui furent jadis la terreur du monde ? Dans ma patrie souvent tout un village prend la fuite devant un bandit armé d'une paire de pistolets ; ensuite , quand l'occasion s'en présente , ces mêmes paysans enlèvent des batteries , et emportent d'assaut des forts que l'on regardait comme imprenables. Certes ce n'est pas un habit de soldat qui en fait des héros ; n'est-ce pas plutôt une bravoure innée ? on ne peut donc attribuer aux Japonais une lâcheté naturelle.

Quoiqu'ils aiment beaucoup les liqueurs fortes et que souvent le peuple s'enivre les jours de fête ,





cependant l'ivrognerie est moins commune parmi eux que chez plusieurs nations de l'Europe.

Leur vice principal est le goût de la débauche. La loi ne permet d'avoir qu'une femme, mais on peut entretenir des concubines, et les gens riches usent amplement de cette faculté. Les maisons où l'on trouve des femmes complaisantes sont extrêmement nombreuses et très-fréquentées.

Autrefois on pouvait reprocher aux Japonais une coutume affreuse, qui imposait aux descendants d'un homme offensé l'obligation de venger son injure quand ils en trouvaient l'occasion dans le sang de la postérité de celui qui l'avait insulté. L'on m'a assuré qu'aujourd'hui cette rage insensée est bien amortie, et que les offenses sont bien plus promptement oubliées. Du reste, n'observe-t-on pas ailleurs des coutumes aussi folles.

Les Japonais sont économes et non avarés; ils parlent avec le plus grand mépris de l'avidité d'amasser; les avaricieux sont constamment l'objet de leurs traits mordans.

On peut dire que les Japonais sont en général un peuple très-éclairé, chacun sait lire et écrire; chacun connaît les lois qui changent rarement; les plus importantes sont écrites sur de grands tableaux exposés dans les places publiques. Les Japonais ne le cèdent pas aux Européens pour l'intelligence et le soin avec lequel ils cultivent la

terre; leurs jardins sont des modèles de propreté et des prodiges de fécondité. La pêche le long de leurs côtes et de celles des îles voisines est suivie avec beaucoup d'activité. Ils excellent dans la fabrication des étoffes de soie et des toiles de coton, dans celle de la porcelaine et des meubles en laque, dans l'art de polir les métaux. Ils entendent l'exploitation des mines, et savent très-bien façonner plusieurs métaux. Ils sont très-habiles tourneurs, leur ébénisterie est poussée à un haut degré de perfection. Ils sont en arrière des Européens pour les beaux-arts et pour les sciences, toutefois celles-ci ne leur sont pas inconnues, ainsi que j'ai eu occasion de le dire, et les connaissances sont plus universellement répandues qu'en Europe.

Ils paraissent être imbus de singuliers préjugés en médecine; leur principale maxime est qu'un malade doit beaucoup manger et que plus on lui fait prendre de nourriture, plus on hâte sa guérison.

Ils n'étudient que l'histoire de la Chine, pays avec lequel ils ont eu de tout temps des relations, et n'ont par conséquent que des idées inexactes des autres pays. La politique du gouvernement s'oppose à ce que la connaissance des mœurs et des usages des nations étrangères se propage parmi ses sujets. Mais les membres de ce même gouvernement et les sa-



vans s'occupent de tout ce qui concerne l'état de l'Europe moderne, et notamment de l'histoire des peuples devenus leurs voisins. On s'efforce d'obtenir, par l'intermédiaire des Chinois et des Hollandais, des renseignemens sur les événemens politiques, et l'on observe leur marche. Les établissemens des Russes en Amérique et la puissance gigantesque des Anglais dans l'Inde inquiètent le gouvernement japonais. Nous avons beaucoup de peine à les convaincre des intentions pacifiques de notre souverain.

J'ai remarqué chez tous les Japonais une politesse extrême. Ceux avec lesquels nous avons vécu habituellement n'appartenaient pas à la haute classe, cependant nous ne les avons jamais entendus se quereller ni s'injurier. Lorsqu'il s'élevait entre eux des difficultés, tout se passait avec une modération et une tranquillité que nous ne pouvions assez admirer.

La langue des Japonais leur est particulière; ils y ont introduit successivement des mots chinois, coréens et portugais. Dans les livres, les actes du gouvernement et la correspondance entre les personnes de la haute classe, on fait usage des caractères chinois. Les gens du commun se servent d'un alphabet composé de quarante-huit lettres; un certain nombre sont plutôt des syllabes. La prononciation japonaise est extrêmement difficile

pour un Européen. Nous ne pûmes étudier la grammaire parce que les lois interdisent la faculté d'enseigner à écrire à un étranger.

On professe au Japon quatre religions principales qui ont donné naissance à quelques sectes; mais ce que nous avons pu recueillir à ce sujet n'est pas très-précis. Quand la conversation tombait sur des matières religieuses, les Japonais montraient une certaine répugnance à répondre à nos questions, et souvent faisaient semblant de ne pas nous comprendre, ou bien ne nous disaient que des choses vagues et inintelligibles, puis nous interrogeaient sur notre croyance. Comme ils ne voulurent pas nous laisser apprendre à lire et à écrire dans leur langue, nous fûmes privés des moyens d'acquérir des notions détaillées et positives sur ce que nous désirions connaître.

La religion indigène est la plus ancienne et celle du sinto. Elle reconnaît un être suprême trop élevé pour daigner recevoir les hommages des humains et soigner leurs intérêts. Elle admet et invoque comme médiatrices les kami qui sont des divinités d'un ordre inférieur, des esprits immortels ou des enfans de l'être suprême. Les sectateurs du sinto vénèrent aussi de saints personnages qui ont mené une vie agréable à Dieu, et se sont distingués par leur piété et par leur zèle pour



la religion ; ces saints sont désignés par le nom de khadotchi ; on leur élève des temples , on leur adresse des prières. Les Japonais nous ont dit que quelques-uns de ces personnages béatifiés n'ont pas mérité par la pureté de leur vie les honneurs qu'on leur rend ; il en est dans le nombre qui ne doivent leur renom de sainteté qu'aux manœuvres et aux supercheries des prêtres ; ceux-ci le leur ont procuré pour leur avantage personnel. L'empereur ecclésiastique , chef de cette religion , est dans ce monde le juge des actions des hommes , il décide quels sont ceux qui méritent d'être admis au nombre des saints.

Le sinto recommande une extrême propreté du corps ; il défend , sous peine de souillure , de tuer les animaux domestiques et de manger leur chair ; il permet celle des oiseaux , des cerfs , des lièvres , des ours , des poissons et de tous les animaux marins. Une tache de sang souille pour un certain temps ; le contact d'un cadavre et même l'entrée dans une maison où il s'en trouve un , rend impur pendant quelques jours.

Une secte de cette religion s'abstient de tous les animaux terrestres , et ne se permet que les animaux marins. Quelques-uns de nos gardes , d'après ce principe , ne voulaient pas allumer leur pipe au même feu que nous , les jours auxquels on nous avait servi de la viande. Les

autres jours , ils n'avaient pas le même scrupule.

La seconde religion est le boudso , originaire de l'Hindoustan. C'est la même que celle de Bouddha , si répandue dans le centre et dans l'est de l'Asie , sous diverses dénominations ; au Japon , où elle est celle du plus grand nombre des habitans , elle a conservé le dogme de la transmigrâtion des âmes , qui appartient au brahminisme , et en d'autres points s'est rapprochée du sinto. Elle défend le vol , l'adultère , le mensonge , l'ivrognerie ; elle menace les méchans d'un enfer effroyable , et promet aux bons les délices du gokourak , paradis que gouverne le dieu Amida. Elle prescrit d'ailleurs tant de pratiques pénibles et minutieuses , que bien peu de gens ont assez de force ou de dévotion pour en observer la moitié.

La doctrine de Confucius , ou , comme les Japonais la nomment , la religion des Chinois , est celle que suivent les savans et les hommes instruits.

Enfin beaucoup de Japonais regardent le soleil comme la divinité suprême ; il règne sur la lune et les étoiles qui sont autant de divinités particulières ; cette religion a une mythologie qui prête aux objets de son culte les passions et les actions humaines. Elle a donné naissance à une secte qui adore le feu , et le regarde comme une divinité émanée du soleil.



Teske et plusieurs autres Japonais parlaient très-mal de leurs prêtres. Ils les représentaient comme des hommes d'une conduite très-irrégulière ; quoique les lois leur recommandent la modération, leur défendent de manger des animaux de terre ou de mer, de boire du vin et d'avoir commerce avec les femmes, ils mangent et boivent avec excès, séduisent les femmes et les filles, et s'abandonnent à toutes sortes d'infamies.

Le nombre des Japonais exempts de préjugés superstitieux, est très-restreint. Généralement ils croient aux sorciers et aux revenans, et aiment à parler de prodiges. Ils attribuent au renard le pouvoir et les tours dont le peuple en Europe fait honneur au diable ou à l'esprit impur. Ils pensent que le tonnerre tue par un chat que lance l'éclair. Personne n'ose, de peur de mourir, marcher sur un pont nouvellement construit, avant que l'on y ait fait passer le vieillard le plus âgé du canton. Chaque montagne, chaque colline, chaque ravine située le long d'une grande route est consacrée à une divinité ; tout voyageur qui passe devant ces lieux, doit réciter des prières et les répéter souvent. Comme l'accomplissement de ce devoir pourrait retenir trop long-temps les hommes pieux, on a inventé un moyen d'obvier à cet inconvénient. Il y a ordinairement dans ces endroits de longs poteaux destinés à indiquer

les routes ; lorsqu'il ne s'y en trouve pas, on en érige un, dans lequel on pratique, à quatre pieds au-dessus du sol, une fente allongée verticalement, et où l'on place un cylindre qui tourne à volonté et sur lequel on a appliqué une plaque de fer uni. La prière qui doit s'adresser à la divinité du lieu est gravée sur cette plaque. Si l'on fait tourner le cylindre, c'est comme si l'on récitait la prière, et si l'on recommence, c'est comme si on la répétait. Le voyageur peut de cette manière, sans s'arrêter long-temps, s'acquitter très-facilement des obligations que sa piété lui impose.

Les Japonais n'ont jamais voulu nous laisser entrer dans leur temple durant le service divin ; je ne puis donc rien dire des cérémonies de leur culte, sur lesquelles, d'ailleurs, ils ne se sont jamais entretenus avec nous. Je sais seulement que l'office a lieu au point du jour, deux heures avant midi, enfin une heure avant le coucher du soleil. Le son de la cloche annonce l'heure de la prière. On voit devant les temples de grands bassins de pierre ou de métal dans lesquels on se lave les mains avant d'entrer. On allume devant les images des saints des lampes remplies d'huile de poisson ou du suc bitumineux d'un arbre qui croît dans les provinces de l'intérieur et au sud de Nippon. Pendant le service divin, on



offre aux dieux des fleurs naturelles ou artificielles; celles-ci sont en rubans ou en papier de couleur, suivant la fortune ou la dévotion des fidèles. Les plus fervens présentent aussi de l'argent, des fruits, du riz et d'autres choses, qui sont pour le profit des prêtres. Ceux-ci ne se contentent pas de ces dons volontaires, ils parcourent les villes et les villages, et se tiennent le long des grands chemins, sollicitant des offrandes pour leurs dieux, et mettant dans une besace qu'ils portent sur le dos tout ce qu'ils recueillent. En courant ainsi le pays, ils chantent des hymnes, prononcent des sermons, ou font sonner une petite cloche qu'ils portent à la ceinture. Nous en avons souvent rencontré dans nos promenades. Pendant le service divin, les Japonais sont comme à l'ordinaire assis à terre sur leurs genoux; ils penchent la tête et joignent les mains. Quand ils font leurs dévotions, ils appliquent la paume des mains l'une contre l'autre, les approchent de leur front et prient à voix basse.

La différence des religions n'occasionne pas le moindre trouble dans l'état, chacun suit la doctrine qui lui convient, et en change aussi souvent qu'il le juge à propos. Souvent les membres d'une même famille appartiennent à des croyances diverses; cependant il n'en résulte ni haine ni dissensions. La loi défend de faire des conversions.

Quoique le kin-rey ou empereur ecclésiastique ne soit le chef que de l'ancienne religion du pays, néanmoins les sectateurs des autres ont la plus grande vénération pour lui. Il nomme à tous les grands emplois ecclésiastiques; il accorde aussi aux principaux fonctionnaires publics laïcs le titre de kami qui est purement spirituel, et que les personnages les plus distingués tiennent à honneur d'obtenir. Le kin-rey est invisible pour tout le monde, à l'exception des personnes de sa cour et de celles que l'empereur séculier lui envoie. Une seule fois l'an, un jour de fête solennelle, il se promène dans un galerie couverte partout, si ce n'est le long de la partie inférieure, de sorte que l'on ne voit que ses pieds. Il porte toujours des vêtemens de soie tissés par de jeunes vierges qui ont même élevé les vers qui la donnent. Quand il a fini ses repas, on brise la vaiselle dont il a fait usage, parce que les Japonais pensent que personne n'est digne de s'en servir après lui; la mort seule pourrait expier un délit de ce genre.

Il existe une hiérarchie parmi les ecclésiastiques japonais. Le grand-prêtre de Matsmaï demeure dans une grande maison entourée d'un jardin et de vastes dépendances, de sorte qu'elle ressemblait à un petit château. On nous a dit que son pouvoir sur ses subordonnés ne s'étendait qu'au



spirituel. Tout prêtre coupable d'un crime, ou impliqué dans une affaire civile, est jugé d'emblée par les tribunaux ordinaires. Pendant notre séjour à Matsmaï, un prêtre accusé de vol et de blasphèmes, fut mis en prison par ordre du banio. Déclaré coupable par les juges, il fut envoyé au supplice. Nous dîmes aux Japonais que chez nous on aurait commencé par dégrader le prêtre de son caractère spirituel, et qu'ensuite on l'aurait livré au bras séculier; ils rirent de notre discours et nous répliquèrent que ce prêtre était un scélérat, qu'il avait été justement puni, et que quant à son état, il l'avait perdu avec sa tête, sans qu'on s'inquiât si l'autorité spirituelle approuverait ou blâmerait cette mesure.

Nous n'avons pu savoir sur quels principes les couvens de moines et de religieuses sont fondés, ni en quoi consistent les règles de leur ordre. On nous a dit que les religieux des deux sexes doivent mener une vie très-austère; mais qu'ils ne se conforment pas à cette obligation, et qu'ils préfèrent les plaisirs certains de cette vie aux joies du monde futur.

L'empereur séculier, auquel le titre d'empereur du Japon conviendrait beaucoup mieux, jouit d'un pouvoir absolu. Il ne consulte l'empereur ecclésiastique que dans des cas extrêmement importants, tels que le changement ou l'introduc-

tion d'une loi, les négociations avec des puissances étrangères, les déclarations de guerre, etc., et d'ailleurs il prend si bien ses mesures, qu'il sait d'avance que toutes ses propositions seront adoptées. La dignité de kin-rey est héréditaire. La dynastie qui en est revêtue existait en 1815, en ligne directe, depuis 2415 ans.

Le fils aîné de chaque empereur lui succède. Si la lignée mâle vient à s'éteindre, le dernier vivant doit choisir un héritier dans une famille de prince qui lui est alliée.

L'empire du Japon est composé de principautés soumises à des damios et de provinces qui relèvent directement du koumbo-sama ou empereur; il en confie l'administration à des gouverneurs. On compte plus de deux cents damios ou princes; la plupart ont des possessions très-peu considérables, quelques-uns au contraire sont très-puissans. Ces damios sont souverains dans leur territoire; ils ont même le droit de faire de nouvelles lois; cependant elles ne peuvent être exécutées qu'après avoir été confirmées par la puissance suprême. Chaque damio est obligé d'entretenir une certaine quantité de soldats qui sont soumis aux ordres du koumbo-sama.

Les provinces qui appartiennent à l'empereur sont administrées par des banios, et défendues par des troupes tirées des principautés voisi-